

Ministry of Education

Leadership Development Branch
13th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: 416-325-2623
Fax.: 416-325-7019
TTY: 416-325-3408

Ministère de l'Éducation

Direction du développement du leadership
13^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
Tél. : 416-325-2623
Télééc. : 416-325-7019
ATS : 416-325-3408

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directions de l'éducation
Directrice de la Direction des écoles provinciales

EXPÉDITRICE : Marg Connor
Directrice
Direction du développement du leadership

DATE : 17 novembre 2009

OBJET : **Financement accordé dans le cadre de la Stratégie ontarienne en matière de leadership et production de rapports**

En octobre dernier, les conseils scolaires ont remis leur plan de mise en œuvre du mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés et le formulaire de déclaration d'intérêt pour l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes. Ils ont également reçu leur financement pour la planification de la relève et le développement de talent.

Nous sommes heureux de constater que pour l'année 2009-2010, 72 conseils scolaires participent au mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés, ainsi qu'à la planification de la relève et du développement de talent. Par ailleurs, 68 conseils scolaires de district participent à l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes. Les écoles provinciales participent également à certaines initiatives en 2009-2010.

Cette note de service porte sur les éléments suivants :

- les fonds qui seront transférés aux conseils participant au mentorat et à l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes et le calendrier des versements;
- la version définitive révisée de l'annexe B de votre entente de mentorat et d'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes (s'il y a lieu) ainsi que les versements qui seront effectués au moyen du SIGIF le 18 novembre;
- les gabarits de rapport et le calendrier de remise des rapports (voir résumé en pièce jointe), et
- de l'information sur les partenariats et des ressources d'aide à la mise en œuvre.

I. Mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés

Le gouvernement a investi 4 millions de dollars dans le mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés en 2009-2010. En plus de l'allocation de base de 20 000 \$ reçue en août 2009, chaque conseil recevra environ 1 300 \$ par mentoré (allocation proportionnelle).

L'allocation de base de 20 000 \$ et 75 % de l'allocation proportionnelle devront être dépensées d'ici le 31 mars 2010. Les 25 % restants devront être dépensés avant le 1^{er} juillet 2010 et seront versés aux conseils en août 2010, après approbation du rapport final.

Les dépenses admissibles sont décrites à la section Financement (section 5) des lignes directrices pour la mise en œuvre du mentorat, disponibles à l'adresse Web suivante : www.ontario.ca/leadershipeducation.

Les activités d'aide à la mise en œuvre du mentorat et les exigences en matière de rapport sont énoncées ci-dessous.

Calendrier	Mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés Paiements, suivi et production de rapports
Juillet 2009	Approbation du rapport final de juillet 2009 (pour la période de mise en œuvre 2008-2009)
Août 2009	Versement – 20 000 \$ (allocation de base)
Octobre 2009	Soumission et approbation du plan de mise en œuvre du mentorat
Novembre 2009	Versement – 75 % de l'allocation proportionnelle (environ 1 300 \$ par mentoré par année)
Novembre 2009 – mai 2010	Le Ministère communiquera avec un échantillon de conseils scolaires et en visitera certains pour recueillir des renseignements sur les activités de mise en œuvre du mentorat.
31 mars 2010	La totalité de l'allocation de base (20 000 \$) et 75 % de l'allocation proportionnelle doivent être dépensés avant le 31 mars 2010.
Mai 2010	Sondage électronique auprès des mentors, des mentorés et des responsables du mentorat. Les responsables du mentorat recevront l'adresse URL du sondage.
6 juillet 2010 (au plus tard)	Les 25 % restants de l'allocation proportionnelle devront être dépensés entre le 1 ^{er} avril 2010 et le 6 juillet 2010. Remise du rapport final (en pièce jointe) par les conseils scolaires avant le 6 juillet 2010.
Août 2010	Approbation par le Ministère du rapport final pour la période de mise en œuvre 2009-2010. Versement du 25 % restants de l'allocation proportionnelle et de l'allocation de base de 20 000 \$ pour 2010-2011

II. Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes (s'il y a lieu)

Le Ministère a alloué environ 600 000 \$ pour aider les conseils scolaires dans la mise en œuvre de l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes, comme énoncé dans le document *Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes – Lignes directrices pour la mise en œuvre dans les conseils scolaires, Version 3* (août 2009), disponible sur www.ontario.ca/leadershipeducation. L'allocation comprend un montant de base de 2 000 \$ par conseil et environ 70 \$ par direction d'école et direction adjointe. Le nombre de directions d'école et de directions adjointes a été établi en considérant les équivalents à plein temps pour l'année 2008-2009. L'allocation doit être entièrement dépensée avant le 31 mars 2010.

Les associations de directions d'école et de directions adjointes et les associations d'agentes et d'agents de supervision travaillent de concert pour offrir des formations aux conseils scolaires. Veuillez communiquer directement avec votre association pour obtenir leur aide.

Les exigences relatives au rapport pour l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes (s'il y a lieu) sont énoncées ci-dessous.

Calendrier	Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes Paiements, suivi et production de rapports
Octobre 2009	Remise du Formulaire de déclaration d'intérêt Le financement est déterminé en fonction de l'engagement exprimé dans la déclaration d'intérêt à mettre en œuvre le modèle provincial d'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes, comme énoncé dans le document <i>Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes – Lignes directrices pour la mise en œuvre dans les conseils scolaires, Version 3</i> (août 2009).
Novembre 2009	Versement – Le financement comprend une allocation de base de 2 000 \$ et une allocation proportionnelle d'environ 70 \$ par direction d'école et direction adjointe.
31 mars 2010	La totalité de l'allocation doit être dépensée avant le 31 mars 2010. Remise du rapport final et d'une déclaration de conformité aux exigences en matière de financement (en pièce jointe) par les conseils scolaires

III. Planification de la relève et développement de talent

Comme vous le savez, le Ministère a investi 3 millions de dollars dans la planification de la relève et le développement de talent. À la suite de l'entente de projet conclue le 17 août 2009, tous les conseils scolaires ont reçu en octobre 2009 une allocation de 600 \$ par école. Toutes les allocations doivent être dépensées d'ici le 31 mars 2010. Les dépenses admissibles sont décrites dans la note service du 24 juin 2009 envoyée par Barry Pervin, sous-ministre adjoint, Division de l'enseignement et du développement du leadership.

Cette année, les conseils scolaires doivent minimalement inclure dans leur plan les trois domaines d'intérêt suivants, tirés du document *Planification de la relève pour le leadership et perfectionnement des compétences : Attentes et continuum de mise en œuvre* (en pièce jointe) :

1. Collecte des données (section A, partie 3)
2. Compétences et habiletés (section B, partie 1)
3. Apprentissage professionnel (section F, partie 1)

Comme mentionné dans la note de service du 24 juin 2009 ainsi que dans le document *Planification de la relève pour le leadership et perfectionnement des compétences : Attentes et continuum de mise en œuvre*, le financement est destiné au soutien de la relève et du développement de talent des leaders éventuels ou des leaders actuels. Cela n'empêche pas le soutien d'initiatives d'apprentissage professionnel pour d'éventuels agents ou agentes de supervision en administration des affaires. Les initiatives de perfectionnement en leadership visant des groupes mixtes, comme des directions d'école et des directions adjointes et des gestionnaires, peuvent également être financées.

Au nom de l'Institut de leadership en éducation, le Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE) a communiqué avec des conseils scolaires pour rassembler les outils de planification de la relève et de développement de talent qu'ils utilisent. L'Institut a ensuite constitué une banque de ressources intitulée Appliki dans le but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de planification de la relève et de développement de talent. Cette banque de ressources est accessible sur le site Web de l'Institut à www.education-leadership-ontario.ca.

Les activités de mise en œuvre de la planification de la relève et du développement de talent et les exigences en matière de rapport sont énoncées ci-dessous.

Calendrier	Planification de la relève et développement de talent Versements, suivi et production de rapports
Juillet 2009	Envoi du formulaire de déclaration d'intérêt
Octobre 2009	Versement – Financement équivalent à 600 \$ par école
4 décembre 2009 (au plus tard)	Sondage électronique sur la mise en œuvre de la planification de la relève et du développement de talent, Partie I – Les responsables de la planification de la relève et du développement de talent recevront l'adresse URL du sondage. Copie en pièce jointe à titre d'information <i>Note : Ne pas répondre au sondage papier.</i>
31 mars 2010 (au plus tard)	La totalité de l'allocation doit être dépensée avant le 31 mars 2010. Remise des déclarations de conformité aux exigences en matière de financement (en pièce jointe) par les conseils scolaires
15 juin 2010 (au plus tard)	Résultats du sondage électronique, Partie I Sondage électronique, Partie II – Les responsables de la planification de la relève et du développement de talent recevront l'adresse URL du sondage. Copie en pièce jointe à titre d'information <i>Note : Ne pas répondre au sondage papier.</i>
9 juillet 2010 (au plus tard)	Le Ministère communiquera par téléphone avec un échantillon de conseils scolaires pour recueillir des renseignements sur les activités de mise en œuvre de la planification de la relève et du développement de talent.

IV. Partenariats et ressources d'aide à la mise en oeuvre

Nos associations partenaires et l'Institut de leadership en éducation continuent de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne en matière de leadership. Nous vous invitons à visiter leurs sites Web pour y consulter les ressources qu'ils ont élaborées ou rendues accessibles sur le mentorat, sur l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes et sur la planification de la relève et le développement de talent.

Nous espérons que nous aurons la chance de continuer à travailler avec vous à ces importantes initiatives. Veuillez prendre note qu'outre les activités présentées ci-dessus, les responsables pourront prendre connaissance des ressources et poser des questions au sujet du contenu de cette note de service à l'occasion de deux audioconférences provinciales. Ces audioconférences ne sont pas obligatoires et les responsables pourront participer à l'une des deux dates suivantes :

Date	Heure	Numéro d'audioconférence
Mercredi 2 décembre	14 h – 15 h	1-866-355-2663 416-212-0400 (Toronto) Code d'accès : 2623325#
Lundi 7 décembre	10 h – 11 h	Note : La ligne d'audioconférence ne peut pas accommoder plus de 40 connexions simultanées.

Des audioconférences supplémentaires visant à discuter de la mise en œuvre générale de la Stratégie en matière de leadership auront lieu en février 2010. Les dates exactes seront communiquées aux responsables des conseils scolaires.

Si vous avez des questions ou si vous êtes dans l'incapacité de pleinement utiliser les fonds que nous vous avons alloués dans les délais prescrits, veuillez communiquer avec votre agente ou votre agent régional d'éducation.

Cordialement,

Originale signée par :

Marg Connor

Directeurs régionaux, Direction des services généraux
Denys Giguère, attaché de direction, Bureau du sous-ministre
Kit Rankin, directrice, Direction des services généraux
Institut de leadership en éducation
Conseil ontarien des directions de l'éducation
Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française
English Catholic Council of Directors of Education
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association
Ontario Public Supervisory Officials' Association
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes
Catholic Principals' Council of Ontario
Ontario Principals' Council
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
Elementary Teachers' Federation of Ontario
Ontario English Catholic Teachers' Association
Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Partenariat en éducation
Formation du personnel cadre
Ontario Association of School Business Officials